

**Chef(fe) de projets
Professionalisation et Sport Santé Bien-Être**

<p>Définition :</p>	<p>Dans le cadre de la déclinaison du Plan Sport et Territoire du CNOSF, le CROS des Pays de La Loire doit mettre en œuvre les 4 grandes thématiques de la feuille de route sur son territoire. À l'échelle régionale, la branche Sport Santé Bien-Être pourra notamment se rattacher au Plan Régional Sport Santé - Bien-Être (PRSSBE) des Pays de La Loire, en fonction des orientations politiques retenues.</p> <p>Le CROS confie au/à la Chef(fe) de projets de concevoir des projets de développement du sport et les mettre en œuvre selon ses domaines d'interventions (Sport et Professionalisation et Sport Santé Bien-Être) afin de dynamiser le mouvement sportif des Pays de la Loire.</p>
<p>Principales activités :</p>	
<p>Domaine d'activité :</p>	<p>● Sport & Professionalisation</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Développer l'ingénierie de la formation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la branche Sport et Professionalisation en binôme avec l' élu référent - Conception, coordination, suivi financier et développement de l'ensemble du dispositif de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque formation proposée, mise en œuvre dans Digiforma des différentes étapes à respecter dans le cadre de notre certification QUALIOP1 - Organisation de temps d'échanges dans les Maisons des sports des Pays de la Loire - Proposition de thèmes novateurs et complémentaires à l'offre existante des CDOS - Communication : mise en ligne de l'offre, newsletter(s), affiches, flyers... - Développement de l'e-formation (FOAD-Formation Ouverte et/ou à Distance) - Évaluation pédagogique des stagiaires des formations - Animation de la commission Formation avec les CDOS et les ligues régionales - Participer aux travaux de l'Équipe de Développement Territorial (EDT) « Sport & Professionalisation ». ○ <u>Développer l'accompagnement</u> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations à la demande et à la carte pour nos adhérents (ligues et comités régionaux) - Mener des entretiens individuels et/ou collectifs avec des structures associatives sportives (ligues/comités, clubs) pour les aider dans la réalisation de leurs projets, en lien avec la professionalisation. - Assurer une veille sur les thématiques de la formation et de l'emploi.
<p>Domaine d'activité :</p>	<p>● Sport & Santé et Bien-Être</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre du projet « Sportez-vous bien ! » sur la prévention des addictions en milieu sportif (organisation de classes virtuelles et élaboration d'une offre de formation spécifique) ○ Accompagnement du Mouvement olympique et sportif territorial (CDOS, ligues et comités régionaux, clubs) dans la mise en œuvre des projets sport santé : <ul style="list-style-type: none"> - Animation générale du réseau d'acteurs et des commissions « Sport Santé » et « Handicap » - Déploiement des dispositifs de prévention dont le label régional « Sport santé » - Développement du sport en milieu carcéral et du sport entreprise ○ Soutien aux travaux de la commission médicale ○ Porter les dispositifs régionaux des formations du CREPS et prendre une place active dans le groupe de travail dédié au sport santé ○ Participer aux travaux de l'Équipe de Développement Territorial (EDT) « Sport & Santé et Bien-Être ».

Compétences	<u>Savoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement d'une association sportive, de l'organisation du sport en France, des acteurs de la santé et de la formation - Connaissance du cadre juridique des Activités Physiques Adaptées et des organismes de formation - Connaissance de différentes modalités pédagogiques d'apprentissage - Connaissance de la certification QUALIOP1 - Permis B et véhicule indispensables 	<u>Savoir-faire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'outils numériques (gestion, veille, ingénierie, visioconférence, Microsoft Teams, etc.) - Maîtrise du logiciel Digiforma - Capacité à travailler simultanément sur différents dossiers - Capacité d'analyse et de synthèse - Capacité d'expression écrite et orale - Aptitudes à la communication
	<u>Savoir-être :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation, rigueur, respect des délais - Autonomie - Discrétion et confidentialité - Capacité d'écoute 	
Moyens mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau - Ordinateur fixe ou portable avec accès Internet - Téléphone - Outils dédiés aux actions à coordonner (livrets, affiches et autres supports) 	
Appui à la mise en œuvre :		
Positionnement hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> - Président(e) - Vice-Président(e)s en charge des branches Sport et Professionnalisation et Sport Santé Bien-être - Secrétaire général(e) - Autres élu(e)s du CROS 	
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Élu(e)s du CROS - Coordonnateur(trice) de projets et Assistant(e) de direction - CNOSF et ses structures déconcentrées - Équipes de Développement Territorial (EDT) Professionnalisation et Sport Santé - Adhérents du CROS (ligues et comités sportifs régionaux) - Commission formation du CROS - Référents des commissions Sport santé, Médicale et Handicap du CROS - Divers autres acteurs du monde sportif, de la santé et du social - Volontaire(s) en mission de service civique - Partenaires et prestataires des actions de formation ou/et Sport Santé Bien-Être - Bénéficiaires des actions de formation et d'accompagnement 	
Niveau d'intégration dans une équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans l'équipe des salariés du CROS - Participation aux actions de fonctionnement et à la vie statutaire du CROS (Assemblée générale, Conseil plénier, séminaire du CROS...) - Respect des règles de gestion des ressources humaines internes (suivi du présentisme, demandes d'absence, ordres de mission...) 	
Autonomie et initiative :	Le/la Chef(fe) de projets dispose d'une autonomie limitée. Il/elle est force de proposition mais son action est supervisée par les Vice-président(e)s en charge des branches Professionnalisation et Sport Santé Bien-Être (ou tout autre élu en cas d'indisponibilité), auxquels il/elle rend compte chaque semaine de son activité.	
Responsabilité :	Il/elle n'exerce pas d'encadrement hiérarchique d'autres salariés.	
Technicité :	Il/elle met en œuvre les décisions prises par le CROS et les équipes Professionnalisation et Sport Santé Bien-Être.	
Territoire d'exercice :	Région des Pays de la Loire (déplacements ponctuels)	
Contrat :	CDI	
Temps de travail :	35h00 hebdomadaires	
Qualification :	Technicien	
Classification :	Groupe 5 de la Convention Collective Nationale du Sport	
Lieu de travail :	Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland - 44103 NANTES	